

CATÉGORIES DE BOISSONS SPIRITUEUSES

«dénomination légale » ou terme générique : Rhum

Qu'est-ce que le Rhum

- a) Le rhum est une boisson spiritueuse produite exclusivement par la distillation du produit obtenu par la fermentation alcoolique des mélasses ou des sirops produits lors de la fabrication du sucre de canne ou la fermentation alcoolique du jus de la canne à sucre lui-même, distillée à moins de 96 % vol., de telle sorte que le distillat présente, d'une manière perceptible, les caractéristiques organoleptiques spécifiques du rhum.
- b) Le titre alcoométrique volumique minimal du rhum est de 37,5 %.
- c) Il n'y a aucune adjonction d'alcool, dilué ou non.
- d) Le rhum n'est pas aromatisé.
- e) Le rhum ne peut être additionné que de caramel afin d'en adapter la couleur.
- f) Le rhum peut être édulcoré pour compléter le goût final. Toutefois, le produit final ne peut contenir plus de 20 grammes par litre de produits édulcorants, exprimés en sucre inverti.
- g) Dans le cas des indications géographiques enregistrées au titre du présent règlement, la dénomination légale du rhum peut être complétée par:
 - i) le terme «traditionnel» ou «tradicional», à condition que le rhum en question:
 - soit produit par distillation à moins de 90 % vol. après fermentation alcoolique de produits alcooligènes exclusivement originaires du lieu de production considéré, et
 - ait une teneur en substances volatiles égale ou supérieure à 225 grammes par hectolitre d'alcool à 100 % vol., et
 - ne soit pas édulcoré;
 - ii) le terme «agricole», à condition que le rhum en question réponde aux exigences énumérées au point i) et ait été produit exclusivement par distillation, après fermentation alcoolique, du jus de la canne à sucre. Le terme «agricole» ne peut être utilisé que pour les indications géographiques d'un département français d'outre-mer ou de la région autonome de Madère.

Le présent point est sans préjudice de l'utilisation du terme «agricole», «traditionnel» ou «tradicional» en lien avec tout produit qui n'est pas couvert par la présente catégorie, conformément à leurs propres critères spécifiques.

Quelles en sont les indications géographiques

Rhum de la Martinique France

Rhum de la Guadeloupe France

Rhum de la Réunion France

Rhum de la Guyane France

Rhum de sucrerie de la Baie du Galion France

Rhum des Antilles françaises France

Rhum des départements français d'outre-mer France

Rum da Madeira Portugal

Ron de Guatemala Guatemala